

# COVOITURAGE

## GROUPES DE TD 1<sup>ère</sup> SEMESTRE

**Important :** Les étudiants seront placés, en priorité, dans les groupes du soir et/ou du samedi matin.  
Les étudiants salariés ne peuvent pas bénéficier du statut « covoiturage ».

Ce document est à envoyer par mail au secrétariat de votre filière :

**Au plus tard pour le 07/09/2026. Aucune demande ne sera traitée après cette date.**

Cette demande, une fois signée et remise au service de scolarité, n'est plus révocable.

Filière :

---

Etudiants concernés :

---

---

---

---

---

Fait à Metz, le

Signatures des étudiants :